



LA PRESERVATION DE L'EXISTANT

La préservation des micro-habitats à forts potentiels écologiques constitue l'un des fondements de la préservation de la biodiversité. La présence de facteurs écologiques spécifiques (type de sol, hygrométrie, localisation, paramètres climatologiques....) permettra l'expression plus ou moins riche de ce potentiel écologique.

Comment connaître et reconnaître l'intérêt patrimonial des micro-habitats ?

Le programme ARCH (projet Interreg entre la Région Nord-Pas-de-Calais et le Comté du Kent), permet de visualiser la cartographie des 63 habitats naturels à une échelle fine du 1/5000^{ème}. Les informations utilisées pour la cartographie sont basées sur l'analyse par photo-interprétation de photographies aériennes (données de 2009), de dires d'experts, de validation de terrain ou encore de données bibliographiques. Le protocole et l'ensemble des données sont disponibles librement sur le site <http://www.archnature.eu>.

Outre la cartographie des habitats naturels, le projet ARCH a également permis l'instauration d'un indice d'enjeux écologiques et patrimoniaux de ces habitats naturels (cf annexe 1). Cet indice est représenté sur la carte ci-dessous :



Enjeu écologique et patrimonial majeur

Enjeu écologique et patrimonial fort

Enjeu écologique et patrimonial secondaire

Enjeu écologique et patrimonial faible

PAYSAGES PAR LES ARBRES – (JANVIER 2016)
50 FICHES TECHNIQUES POUR AGIR A LA PRESERVATION DES PAYSAGES ET DE LA BIODIVERSITE

Cet outil, accessible à tous, constitue ainsi déjà une base de travail intéressante pour la reconnaissance des micro-habitats au fort potentiel écologique du territoire du Pays du Calais. Quelques limites sont toutefois à prendre en compte :

- Les données issues de 2009 ont pu évoluer
- L'échelle, très fine à l'échelle régionale, ne permet pas toujours une reconnaissance de milieux de très petite taille (mares par exemple) mais à forts intérêts
- Un milieu à potentiel écologique faible ou secondaire peut héberger des espèces à très fort intérêt patrimonial
- Enfin, la plupart des espèces de la nature dite ordinaire (espèces encore relativement communes mais pour la plupart fortement menacées) ont pour écosystèmes ou grandes enveloppes d'habitats les milieux à intérêts écologiques et patrimoniaux secondaires et faibles. Leur prise en compte dans les aménagements s'annonce être l'un des enjeux de la préservation de la biodiversité à l'aube de ce XXIème siècle.